



Chiffres clés

3

Entités paysagères

33 %

Part du territoire correspondant à des prairies

3

Monuments historiques



Perspectives d'évolution

L'augmentation des températures et des **épisodes de sécheresse** feront **évoluer les paysages**, notamment les paysages aquatiques et humides.

Également, les modifications météorologiques induites par le dérèglement climatique pourraient **impacter les espèces animales et végétales**, modifiant donc les **perceptions paysagères**.



CONTEXTE PAYSAGER



Une commune structurée autour de la Garonne

Marmande s'est développée dans la **vallée de la Garonne**, à l'aval de la confluence du Lot et de la Baïse ou **le fleuve trace de vastes méandres**. Initialement, la commune était localisée en bordure de Garonne mais le déplacement du cours du fleuve a éloigné la ville. L'architecture de Marmande est marquée par cette ancienne localisation en bordure de Garonne avec la **présence d'anciens quais et de maisons s'accrochant au rebord de la terrasse alluviale**.

Les terres de la vallée de la Garonne étant très fertiles, les paysages de plaine sont marqués par la présence de l'agriculture.



Une commune où trois entités paysagères dominent

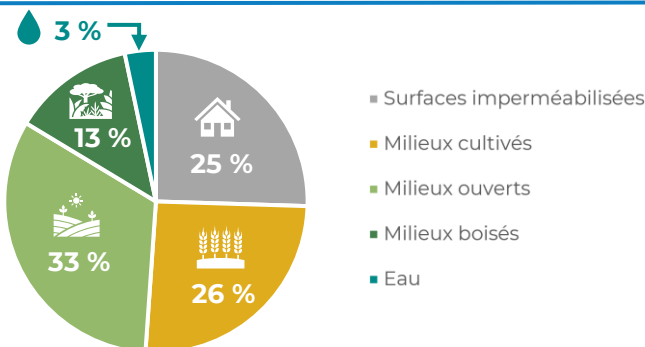
3 entités paysagères se distinguent dans la commune :

- La **plaine alluviale de la Garonne** est présente au sud correspondant à des terres inondables majoritairement occupées par l'agriculture et des peupleraies
- La **haute plaine de Marmande/Tonneins** où s'est développé l'urbanisation
- L'**arrière-pays Marmandais** composé d'une succession de collines vives et rondes. Une grande diversité de cultures s'y trouve. L'arrière-pays est également concerné par une **pression de l'urbanisation**.



OCCUPATION DU SOL

La commune de Marmande est majoritairement occupée par les **milieux ouverts** qui représentent un tiers du territoire. L'urbanisation occupe une place importante car elle représente un quart de la superficie du territoire.



PAYSAGES URBAINS

3 monuments historiques sont présents sur la commune : L'Eglise Notre-Dame et la chapelle Saint-Benoît qui sont classés et le monument aux morts inscrit.



ATOUTS

- Une diversité paysagère avec la présence de milieux diversifiés ;
- Un territoire structuré autour de la Garonne, apportant une qualité paysagère ;
- Une architecture marquée par la présence de la Garonne ;
- Un climat agréable.



POINTS DE VIGILANCE

- Des milieux ouverts menacés par leur fermeture et le mitage ;
- Une banalisation des quartiers d'habitats en périphérie ;
- Des paysages ruraux de qualité hétérogène ;
- Une disparition des coupures d'urbanisation le long des voies majeures de circulation couplée à une banalisation des entrées de ville impactant la qualité paysagère de ces axes de circulation ;
- Une évolution du contexte climatique qui présente quelques incertitudes liées au phénomène de réchauffement climatique ;
- Des entrées de ville parfois dégradées.



ENJEUX

- Préserver les coupures d'urbanisation le long des principales voies routières, permettant de lutter contre la banalisation des paysages ;
- Limiter l'urbanisation diffuse sur les coteaux nord, permettant de préserver les milieux ouverts et limiter la co-visibilité depuis la plaine ;
- Préserver et valoriser les éléments bâtis caractéristiques de la commune ;
- Mettre en valeur les paysages d'eau liés à la Garonne ;
- Valoriser et requalifier les entrées de ville ;
- L'intégration paysagère des nouvelles constructions en extension afin d'apporter un traitement qualitatif aux franges urbaines et de limiter la banalisation de ces quartiers.



LEVIERS D'ACTION DU PLU

- Le **contrôle de l'urbanisation** ;
- La mise en place d'OAP thématiques « entrées de ville »
- La protection des **motifs paysagers** identitaires et structurants : ripisylves, linéaires de haies, etc.
- La préservation des **espaces agro-naturels** de l'urbanisation
- La protection d'éléments de **patrimoine vernaculaire**



POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ;
- Les zones de présomption archéologiques (ZPPA),
- L'atlas des paysages de Nouvelle-Aquitaine ;
- Programme LEADER : valorisation des paysages bâtis et naturels pour le Pays Val de Garonne –Gascogne.